

**Conseil économique et social**

Distr. générale
31 juillet 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique

Commission africaine de statistique

Dixième session

Addis-Abeba (hybride), 21-23 octobre 2026

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme statistique de la Commission économique
pour l'Afrique : questions statutaires**

Rapport sur la mise en œuvre de l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

I. Introduction

1. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est une initiative continentale lancée en 2012 dans le but d'aider les États à accélérer la modernisation de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, en leur apportant, le cas échéant, un cadre technique, de plaidoyer et d'orientation politique systématique et coordonné.

2. Le Programme donne suite à l'engagement politique et aux directives des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil visant à réformer et à améliorer les registres et statistiques de l'état civil sur le continent. Il est piloté par un groupe de base régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, dirigé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en partenariat avec les entités suivantes : Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement (BAD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la santé (OMS), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Centers for Disease Control and Prevention, Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Banque mondiale, Agence belge de coopération internationale Enabel, Civipol, Organisation internationale pour les migrations et Vital Strategies¹. Le secrétariat du Programme est hébergé par le Centre africain de statistiques de la CEA.

3. Le Programme repose sur les principes directeurs suivants :

- a) Promouvoir l'appropriation et le leadership des pays ;
- b) Promouvoir des approches coordonnées et des partenariats aux niveaux sous-régional et national ;

* E/ECA/STATCOM/10/2026/1.

¹ Vital Strategies est une organisation internationale de santé publique qui conçoit et met en œuvre, à partir de données probantes, des stratégies de renforcement des systèmes de santé, de prévention des maladies et de réduction des traumatismes dans le monde entier.



- c) Promouvoir des approches progressives, globales et intégrées ;
- d) Renforcer et développer les capacités des institutions nationales et sous-régionales chargées des registres et statistiques de l'état civil ;
- e) Promouvoir l'innovation, la recherche et le partage des connaissances ;
- f) Encourager l'utilisation des statistiques de l'état civil obtenues à partir des registres pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes ;
- g) Adopter les meilleures pratiques internationales en Afrique.

4. Le présent rapport résume les activités statistiques menées dans le cadre du Programme par les institutions membres du Système statistique africain entre octobre 2024 et octobre 2026. En conclusion, il adresse une série de recommandations et de points à la Commission africaine de statistique, afin qu'elle les examine et les soumette à la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.

5. Sa présentation est conforme aux principes directeurs et aux objectifs stratégiques – ou piliers – du Programme, l'accent étant mis sur la période 2017-2026, afin de faire le point sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Au cours de cette période, les pays et leurs partenaires ont mené de nombreuses activités afin de promouvoir l'élaboration de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil et de renforcer les capacités des pays africains dans ce domaine.

II. Fondement de l'acquisition par tous de droits et privilèges légaux et d'une identité juridique

6. Au cours de la période considérée, le cadre législatif régissant la gestion de systèmes viables d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité a été considérablement amélioré et harmonisé. La CEA, en partenariat avec Vital Strategies, a contribué au renforcement du système d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil du Mozambique, ce qui a abouti à la validation et à l'adoption officielles de son tout premier rapport d'analyse de situation fondé sur des données factuelles, lors d'une réunion interministérielle à laquelle ont participé les secrétaires généraux et les directeurs des ministères de la justice, des affaires constitutionnelles et des affaires religieuses ; des communications et de la transformation numérique ; des finances ; de l'intérieur ; du travail, de l'égalité des sexes et des affaires sociales, ainsi que des représentants de haut niveau des ministères de la planification et du développement ; de la santé ; de l'éducation ; de l'administration et de la fonction publique, y compris l'Institut national de la santé ; et de l'Institut national de la statistique.

7. C'est à cette occasion que, pour la première fois, le Gouvernement mozambicain a réuni de hauts responsables afin de poser un diagnostic national commun des lacunes systémiques et des priorités, transformant ainsi des plans stratégiques autrefois non validés en outils concrets de coordination, d'investissement et de responsabilisation. S'appuyant sur ces bases, la CEA a continué à faire la différence en apportant une assistance technique ciblée, notamment en développant un module mobile permettant de signaler à distance les naissances et les décès dans les zones difficiles d'accès, et en encourageant la cartographie complète de plateformes électroniques d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, l'analyse participative des procédures internes, la révision des plans stratégiques et les réformes juridiques. Toutes ces initiatives ont pour objectif d'intégrer l'utilisation

systématique des données dans le processus décisionnel, afin qu'aucun citoyen ne soit laissé de côté.

8. L'UNICEF au Lesotho, en étroite collaboration avec la CEA, a apporté un soutien technique et stratégique au Service national d'identification et du registre civil du Ministère de l'intérieur du Lesotho dans le cadre de la révision du plan stratégique national relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, qui s'est achevé en 2025. S'appuyant sur une analyse approfondie de la variabilité des performances, de la multiplicité des parties prenantes et des lacunes persistantes en matière d'accès dans les zones rurales, elle a élaboré une feuille de route concrète et par étapes, prévoyant notamment la mise en place d'un comité directeur de haut niveau chargé de la planification stratégique conjointe, du déploiement d'unités mobiles d'enregistrement et de modèles communautaires pour atteindre les populations mal desservies, de la gestion des performances à l'aide d'indicateurs précis, ainsi que de la responsabilisation transparente des agents chargés de l'enregistrement.

9. Grâce au soutien technique de l'UNICEF pour le suivi et l'évaluation des cadres stratégiques du Lesotho, la CEA a fait en sorte que le prochain cycle de planification stratégique du pays soit axé sur les besoins des usagers, fondé sur des données factuelles et coordonné entre les différents ministères, jetant ainsi les bases d'un enregistrement universel et d'une identité juridique pour chaque citoyen.

III. Meilleure harmonisation de l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique avec les normes internationales

10. La CEA, en partenariat avec le secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est, a organisé des ateliers de formation afin d'aider le Burundi, le Kenya, le Rwanda et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) à aligner leurs pratiques nationales en matière d'état civil sur les normes internationales. Les participants à l'atelier ont pu découvrir les perspectives internationales et les lignes directrices existantes en matière de collecte de statistiques de l'état civil, de gestion des données et d'assurance qualité ; ils ont également examiné les registres d'état civil existants, notamment à la lumière des lignes directrices énoncées dans les *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*, publiés par l'Organisation des Nations Unies.

11. Les pays et les partenaires se sont efforcés de mettre pleinement en œuvre les recommandations issues des réunions des groupes d'experts et des conférences ministérielles, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines thématiques dans lesquels les pays africains accusent un retard, notamment l'enregistrement des mariages, des divorces et des décès, la déclaration des causes de décès, ainsi que l'élaboration de statistiques de l'état civil à partir de ces événements. En conséquence, un groupe de travail technique a été mis en place et chargé d'élaborer des lignes directrices relatives à l'enregistrement des mariages et des divorces à l'échelle de l'Afrique, qui seront examinées en vue de leur révision, adoption et mise en œuvre ultérieures.

IV. Données et statistiques de l'état civil fiables

12. Des efforts ont été déployés pour élaborer des normes, des concepts et des méthodes permettant d'harmoniser la production de statistiques de l'état civil à partir des données d'enregistrement des faits d'état civil.

13. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a contribué, par une adaptation guidée de processus analytiques

reproductibles dans les contextes nationaux respectifs, à renforcer les capacités dont disposent les parties prenantes africaines pour nettoyer, traiter et analyser systématiquement les données d'état civil. Le but visé est de bénéficier de données adaptées à l'analyse et conformes aux directives et au modèle de l'Organisation des Nations Unies concernant l'élaboration de rapports sur les statistiques de l'état civil. Au cours de la période considérée, la CEA a contribué à renforcer les capacités de production des rapports en question dans 11 pays : Afrique du Sud, Burundi, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Ouganda, Rwanda, Togo, Zambie et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie).

14. Dans le cadre de ce Programme, la CEA a lancé une formation virtuelle structurée intitulée « Utilisation du langage de programmation R pour la gestion des données administratives de base », axée sur des techniques d'analyse reproductibles concernant l'enregistrement des données d'état civil. La formation est spécialement destinée à des apprenants n'ayant aucune expérience préalable de la programmation informatique, afin de les guider depuis les concepts fondamentaux du langage de programmation R jusqu'aux techniques de niveau intermédiaire applicables aux flux de données administratives.

15. Des progrès notables ont été réalisés en matière d'accès aux statistiques de l'état civil obtenues à partir des données d'enregistrement des faits d'état civil, notamment celles relatives aux causes de décès. Dans ce contexte, la CEA, grâce à un financement de l'initiative « Data for Health » de Bloomberg Philanthropies, a collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Vital Strategies afin d'organiser un forum de recherche sur l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, qui s'est tenu en format hybride du 30 mars au 1^{er} avril 2026 à Bangkok. Le forum a offert d'importantes occasions de recherche, de partage d'informations et de renforcement des capacités aux 39 participants venus des pays suivants : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Il a aussi été l'occasion, pour les pays ayant mené à bien des travaux de recherche d'en présenter les conclusions, ainsi que des notes d'orientation relatives à leur diffusion. Les données présentées ont clairement illustré les statistiques de l'état civil disponibles à l'échelle continentale, à partir de recherches portant sur les aspects opérationnels, la mise en œuvre et l'ensemble du système.

16. La CEA a continué à aider dix pays à analyser leurs ensembles de données issues des recensements de population afin de mesurer les inégalités en matière d'enregistrement des faits d'état civil, et leur a fourni des conseils tant techniques que méthodologiques pour garantir la bonne exécution de cette tâche essentielle.

17. La CEA a mené des recherches à l'échelle du continent dans le cadre du programme d'enquêtes démographiques et sanitaires de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et du programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF, et a publié une étude intitulée « Inégalités dans l'enregistrement des naissances dans les pays africains² », qui a contribué à l'identification des obstacles entravant la réalisation de la cible 16.9 des objectifs de développement durable et a permis de recenser les enfants laissés pour compte dans l'enregistrement des naissances, dans le but de mettre en place des mesures ciblées.

18. La CEA et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont organisé en 2024 un atelier de recherche appliquée sur l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil afin d'aider

² <https://apai-crvs.uneca.org/sites/default/files/resourceuploads/leaving-no-one-behind-for-civil-registration-in-africa-updated-french.pdf>.

les pays à renforcer leurs capacités de conception et de mise en œuvre de mécanismes durables de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. L'atelier a été organisé pour répondre au manque de capacités de recherche à l'échelle du continent, à l'utilisation insuffisante des données nationales d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, ainsi qu'à la rareté de travaux avalisés par des pairs et d'études qui apportent des éclairages et formulent des recommandations sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil. Trois cohortes ont été recrutées pour les éditions 2024, 2025 et 2026 de l'atelier. Elles ont mené des recherches opérationnelles dans des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire, en s'appuyant sur des ensembles de données tirées des registres d'état civil, et ont rédigé des notes d'orientation et des articles de recherche avalisés par des pairs afin de contribuer à améliorer la gestion des connaissances et le partage des résultats de recherche, des bonnes pratiques et des outils.

19. Les principaux domaines thématiques de recherche ont été les naissances, les causes de décès et les déclarations de décès, l'amélioration des systèmes et les autopsies verbales. Les pays participants ont été les suivants, le nombre de chercheurs étant indiqué entre parenthèses :

a) Cohorte de 2024, composée de 18 chercheurs : Burkina Faso (1), Burundi (1), Côte d'Ivoire (1), Ghana (5), Kenya (2), Lesotho (2), Ouganda (1), Rwanda (2), Somalie (2) et Tchad (1) ;

b) Cohorte de 2025, composée de 15 chercheurs : Afrique du Sud (3), Cameroun (1), Ghana (1), Kenya (3), Malawi (1), Mozambique (1), Ouganda (2), Rwanda (1), Zambie (1) et Zimbabwe (1) ;

c) Cohorte de 2026, composée de 27 chercheurs : Afrique du Sud (1), Bénin (1), Cameroun (1), Congo (2), Éthiopie (2), Gambie (1), Ghana (1), Kenya (3), Lesotho (1), Namibie (1), Ouganda (3), Rwanda (2), Seychelles (1), Sierra Leone (2), Somalie (1), Soudan (1), République-Unie de Tanzanie (1) et Zimbabwe (2).

20. Le FNUAP, la CEA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont apporté leur soutien à un atelier de renforcement des capacités consacré à l'analyse des données d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, et à l'établissement de rapports, qui s'est tenu à Saly (Sénégal), du 19 au 23 novembre 2024. L'objectif général de cet atelier était de renforcer les capacités des responsables gouvernementaux et des autres acteurs concernés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, afin qu'ils puissent produire, à partir des statistiques de l'état civil, des rapports statistiques de haute qualité, actualisés et exhaustifs, conformes aux normes nationales et internationales. L'atelier a réuni 50 participants des instituts nationaux de la statistique et des bureaux nationaux du FNUAP.

21. Dans le cadre des efforts de promotion de l'utilisation des statistiques de l'état civil obtenues à partir des données d'enregistrement des faits d'état civil, la CEA a collaboré avec le secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est afin d'organiser des formations au Rwanda et au Burundi, dans le but de les aider à faire de leurs statistiques de l'état civil des outils essentiels pour élaborer des politiques nationales et suivre les performances de leurs systèmes. Les sessions de formation ont eu lieu respectivement en décembre 2025 et en janvier 2026. La formation a permis aux deux pays de renforcer leurs capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, notamment en ce qui concerne la communication, la diffusion d'informations et la sensibilisation du public, grâce à la production de supports tels que des bulletins statistiques, des fiches d'information et des infographies. Une formation similaire sera dispensée à d'autres pays d'Afrique de l'Est afin

d'harmoniser les statistiques de l'état civil et d'assurer une communication et une diffusion efficaces de ces données dans la sous-région.

V. Amélioration de la gouvernance et de l'administration publique

22. Au niveau continental, la CEA et ses partenaires ont mobilisé un engagement politique en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil grâce à l'organisation de réunions annuelles de groupes d'experts regroupant les directeurs généraux des bureaux chargés de cet enregistrement.

23. L'une de ces réunions s'est tenue à Malabo du 25 au 27 juin 2025, et une autre à Victoria Falls (Zimbabwe), du 17 au 21 juillet 2026. Les participants aux deux réunions ont souligné l'importance cruciale de cet engagement politique de haut niveau et ont appelé à la tenue, dans les meilleurs délais, de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Les participants ont également formulé des recommandations à l'intention des États et des partenaires, leur demandant de contribuer à accélérer la mise en œuvre des engagements pris en la matière.

24. La réunion tenue en 2026 a revêtu une importance particulière pour le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, car elle a permis aux participants de :

a) Faire le point sur la mise en œuvre des résolutions de la cinquième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des recommandations issues de la réunion de 2025, afin de déterminer si les engagements techniques et politiques se sont traduits par des actions concrètes ;

b) Faire le point sur les progrès réalisés et les enseignements tirés du plan stratégique 2023-2027 du Programme, et examiner de quelle manière ces enseignements pourraient servir de lignes directrices du plan de la prochaine décennie (2027-2036) ;

c) Présenter les résultats finaux de l'initiative African Electronic Civil Registration and Vital Statistics Shared Asset sous la forme d'un ensemble de ressources continentales comprenant des principes de conception, des normes relatives aux données et des exigences fonctionnelles destinées à orienter la transformation numérique ;

d) Définir le programme de la prochaine décennie, assorti d'un plan d'action clair et contrôlé par les pays, établir un plan d'action unifié, concret et contrôlé par les pays, axé sur l'intégration, la décentralisation et la numérisation, et assurer l'avenir de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ;

e) Comprendre de quelle manière assurer cet avenir, et plaider en faveur d'une transition des registres et statistiques de l'état civil, actuellement basés sur des projets et financés par des bailleurs de fonds, vers des systèmes durables, financés par le budget national et qui constituent une infrastructure publique numérique fondamentale pour le continent.

25. Les organisations panafricaines et les partenaires de développement ont coopéré pour mettre en place les registres et statistiques de l'état civil en Afrique. L'un des principaux objectifs du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est de garantir une approche coordonnée de la mise en œuvre des initiatives visant à améliorer les registres et statistiques de l'état civil à l'échelle du continent, notamment en veillant à ce que les

initiatives des partenaires et le soutien qu'ils apportent aux pays soient globaux, durables et correctement coordonnés, et à ce que les ressources soient utilisées de manière adéquate. Dans ce contexte, un groupe de base régional de partenaires a été constitué afin d'apporter une assistance technique aux initiatives prises. Il a apporté des conseils et un soutien sous la forme de lignes directrices, de manuels et d'autres ressources techniques, telles que des modèles d'analyse de données, des formations dispensées au personnel recruté sur le plan national et une aide financière directe destinée à compléter les ressources nationales. Le secrétariat du Programme a continué d'organiser des réunions du groupe de base, offrant ainsi la possibilité de partager des connaissances et des informations. Les efforts de coordination multisectorielle intégrée et les mécanismes techniques ont également été renforcés et pérennisés au niveau national.

VI. Élaboration du plan stratégique du Programme pour la période 2027-2036

26. À l'issue de la période 2017-2026, le secrétariat du Programme élaborera, avec le soutien des partenaires du groupe de base, un plan d'action consolidé pour la période 2027-2036, sur la base des conclusions de l'évaluation de la période actuelle. Dans ce plan, seront définis les actions prioritaires, les stratégies de mobilisation des ressources et les cadres de suivi pour les dix prochaines années, en veillant à ce qu'ils s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et des plans nationaux de développement.

VII. Modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

27. Des efforts considérables ont été fournis pour aider les pays à renforcer leurs capacités de mise en œuvre ou d'amélioration de la numérisation de leurs systèmes.

28. L'initiative African Electronic Civil Registration and Vital Statistics Shared Asset a été mise en place comme un bien public numérique visant à relever les défis habituels qui entravent l'élaboration de solutions numériques partout en Afrique, notamment la fragmentation des infrastructures numériques, la faiblesse des capacités techniques et la duplication des efforts. Cette initiative est pilotée par un conseil consultatif composé des directeurs généraux des bureaux de l'état civil de 11 pays africains. Dotée d'éléments réutilisables et fondée sur des normes et des principes communs, elle a pour but d'offrir des conseils techniques et un soutien en vue d'une numérisation cohérente, efficace et durable des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil partout en Afrique. Ce cadre peut être adopté dans son intégralité par tout pays ne disposant pas encore d'un tel système, ou en partie par tout pays dont le système en place a besoin d'être amélioré. En 2026, il est prévu de lancer un projet pilote de l'initiative dans six pays : Angola, Bénin, Kenya, Rwanda, Zambie et Zimbabwe.

29. À sa réunion tenue en 2025, le groupe d'experts des directeurs généraux de l'état civil sur les registres et statistiques de l'état civil a encouragé les pays à tirer parti avec prudence des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, afin d'améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil et d'identité juridique, tout en veillant à la mise en place de solides garanties juridiques et éthiques, au respect des normes internationales, à une protection rigoureuse des données et à la réduction des risques liés à la sécurité.

30. La CEA, en collaboration avec Vital Strategies dans le cadre de l'initiative Bloomberg Data for Health, a apporté une assistance technique aux services d'état civil du Kenya pour la numérisation du système national d'enregistrement des décès, une étape cruciale vers l'état civil universel et le suivi de la santé publique fondé sur des données factuelles. La CEA reste un partenaire incontournable dans la mise en place d'un nouveau système non seulement techniquement fiable, mais aussi durablement intégré dans le programme plus large de modernisation de l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil du pays.

31. Au cours de la période considérée, la nécessité de promouvoir l'interopérabilité de l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil avec d'autres systèmes aux niveaux continental, sous-régional et national a été de plus en plus reconnue.

32. À sa réunion de 2025, le groupe d'experts des directeurs généraux de l'état civil a retenu trois éléments essentiels pour faire avancer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir l'interopérabilité, la décentralisation et la numérisation. Il ne s'agit pas là d'éléments indépendants, mais de composantes qui se renforcent mutuellement au sein d'un écosystème moderne, résilient et inclusif d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil. Trois groupes de travail techniques interinstitutionnels ont été mis en place et chargés d'élaborer des documents techniques pour appliquer ces trois éléments, les transposer à une échelle concrète, les illustrer par des exemples nationaux et identifier des outils et des approches permettant de combler les lacunes persistantes en matière de mise en œuvre.

33. Au Lesotho, la CEA a promu la numérisation intelligente et l'interopérabilité grâce à une solution mobile hors ligne destinée à l'enregistrement des communautés, à l'intégration de l'état civil dans les systèmes d'information sanitaires des districts pour une transmission automatisée des notifications des établissements de santé, et au positionnement de l'état civil comme une infrastructure publique numérique fondamentale.

VIII. Sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

34. La sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil est prévue en novembre 2026, sous l'égide du Gouvernement zimbabwéen. En s'appuyant sur les débats et les recommandations prioritaires de la réunion du groupe d'experts tenue en 2026, les ministres devraient approuver le plan d'action consolidé pour la période 2027-2036 ; adopter l'initiative African Electronic Civil Registration and Vital Statistics Shared Asset comme cadre continental d'enregistrement numérique des faits d'état civil ; soutenir l'Observatoire africain de l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ; renouveler l'engagement en faveur d'une identité juridique pour tous, en vue d'atteindre la cible 16.9 des objectifs de développement durable ; s'engager en faveur d'un financement national durable des registres et statistiques de l'état civil, ainsi qu'en faveur de l'intégration, de la décentralisation et de la numérisation ; et débattre des évolutions récentes et émergentes, telles que les systèmes d'identité numérique, ainsi que des défis à relever, notamment la gestion et l'exploitation de ces systèmes en cas de crises humanitaires.

IX. Conclusion

35. L'Afrique a accompli des progrès indéniables dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en renforçant les capacités des acteurs nationaux concernés, en mettant en œuvre des politiques et en élaborant des systèmes, mais elle accuse encore un retard en ce qui concerne les améliorations tangibles des taux d'exhaustivité de l'enregistrement. Il est donc impératif de définir des mesures stratégiques réalisables, fondées sur des données probantes et durables, qui permettront au continent de faire des progrès significatifs dans les années à venir.

36. Il convient de féliciter les instituts nationaux de la statistique et de les encourager à poursuivre les efforts qu'ils ont déployés ces dix dernières années pour produire des statistiques de l'état civil à partir des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, apportant ainsi une contribution essentielle au bon fonctionnement de ces systèmes.

X. Points à soumettre à l'examen de la Commission africaine de statistique

37. Les instituts nationaux de la statistique sont appelés à renforcer leur rôle dans la transformation des données d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil en informations actualisées, fiables et utiles à l'élaboration des politiques. À cette fin, ils devraient :

a) Institutionnaliser la collaboration avec les autorités chargées de l'état civil, les ministères de la santé, les organismes chargés de la gestion de l'identité, les ministères de l'éducation, le pouvoir judiciaire et les autres institutions concernées ;

b) Participer activement aux comités multisectoriels de coordination de l'enregistrement des faits d'état civil et plaider en faveur de la conclusion d'accords officiels de partage des données entre ces entités, les autorités chargées de l'état civil, les ministères de la santé et les institutions de gestion de l'identité ;

c) Définir des normes statistiques nationales et des procédures de validation des statistiques établies à partir des registres d'état civil et des mécanismes d'assurance qualité, et procéder à des évaluations régulières de la qualité des données de l'état civil en matière d'exhaustivité, d'actualité, de cohérence, d'exactitude et de couverture géographique ;

d) Promouvoir l'interopérabilité, l'intégration et la comparabilité des données avec les systèmes statistiques nationaux afin que les données d'état civil soient reliées, à l'aide d'identifiants uniques et de codes géographiques harmonisés - lorsque cela est acceptable d'un point de vue juridique et éthique - aux recensements, aux enquêtes auprès des ménages, aux systèmes d'information sanitaire, aux systèmes éducatifs et aux registres de population ;

e) Renforcer la production de statistiques de l'état civil à partir des données d'enregistrement des faits d'état civil en mettant en place ou en consolidant des mécanismes permettant la compilation systématique de statistiques sur les naissances, les décès, les mariages, les divorces et les causes de décès, et passer progressivement d'une production de statistiques de l'état civil reposant sur des enquêtes et des recensements à une production continue de statistiques fondées sur des données administratives ;

f) Produire régulièrement des statistiques désagrégées de l'état civil et en améliorer la diffusion en publiant régulièrement des rapports, des tableaux de bord et des notes d'analyse sur ces statistiques ;

g) Soutenir l'utilisation des données d'enregistrement des faits d'état civil à des fins de planification en les mettant à la disposition des décideurs politiques, des planificateurs, des chercheurs et du grand public, tout en respectant les exigences en matière de protection des données et de confidentialité, et veiller à ce que ces données soient utilisées à des fins de suivi, de reddition de comptes et de prise de décision fondée sur des données factuelles, en s'appuyant sur elles pour étayer les rapports relatifs à l'Agenda 2063, aux objectifs de développement durable, aux cibles en matière de santé, à la planification de l'éducation, à la protection sociale et aux initiatives relatives à l'identité juridique ;

h) Soutenir toutes les initiatives prises par les services d'état civil visant à faire de l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil une infrastructure publique numérique fondamentale dans le cadre des stratégies nationales de transformation numérique, et renforcer l'interopérabilité entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, notamment en favorisant l'harmonisation des formulaires et des outils de gestion des données à cet effet.
